

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2024

Date de la convocation : 16/10/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois octobre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : Présents : 14 Votants : 17	Présents : Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Fabrice OLIVET représenté par Valérie SEGUIER, Pauline VIVIES représentée par François BONO
	Absents ou excusés :
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2024_062

Objet : Situation cadastrale de la venelle située entre les parcelles AS 47, 46, 44 et 45

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Me AUGER, notaire à Lautrec, a saisi la commune afin de régulariser la situation juridique de l'immeuble situé au-dessus de la venelle entre les parcelles AS 47, 46, 44 et 45. Cette construction n'apparaît pas au cadastre et les propriétaires souhaitent la vendre.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à une division en volume de la venelle, la partie au sol faisant partie du domaine public de la commune et la partie supérieure construite appartient aux propriétaires de la parcelle AS 47.

À cette fin, le notaire propose à la commune de déclasser la venelle, c'est-à-dire de la sortir du domaine public pour l'intégrer au domaine privé. De ce fait, la venelle ne serait plus inaliénable et pourrait ultérieurement être vendue. Cela implique également la preuve qu'elle n'est plus empruntée par les usagers, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de faire procéder à la division volumétrique de la venelle étant donné qu'elle est nécessaire à la vente du bien construit dans la partie supérieure tout en conservant la partie inférieure dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

REFUSE le déclassement de ladite venelle en vue de sa division volumétrique,

ACCEPTE le principe de la division volumétrique de la venelle,

PRECISE que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par les propriétaires du bien (frais de géomètre et frais de notaire)

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le 04/11/2024



AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette présente délibération,

UD-1081-218101285-20241023-DE-2024_062-DE

Fait et délibéré à Lacrouzette le 23 octobre 2024,

La secrétaire de séance,

Valérie SEGUIER

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le 04/11/2024
ID : 081-218101285-20241023-DE_2024_062-DE

Département :
TARN

Commune :
LACROUZETTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AS
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

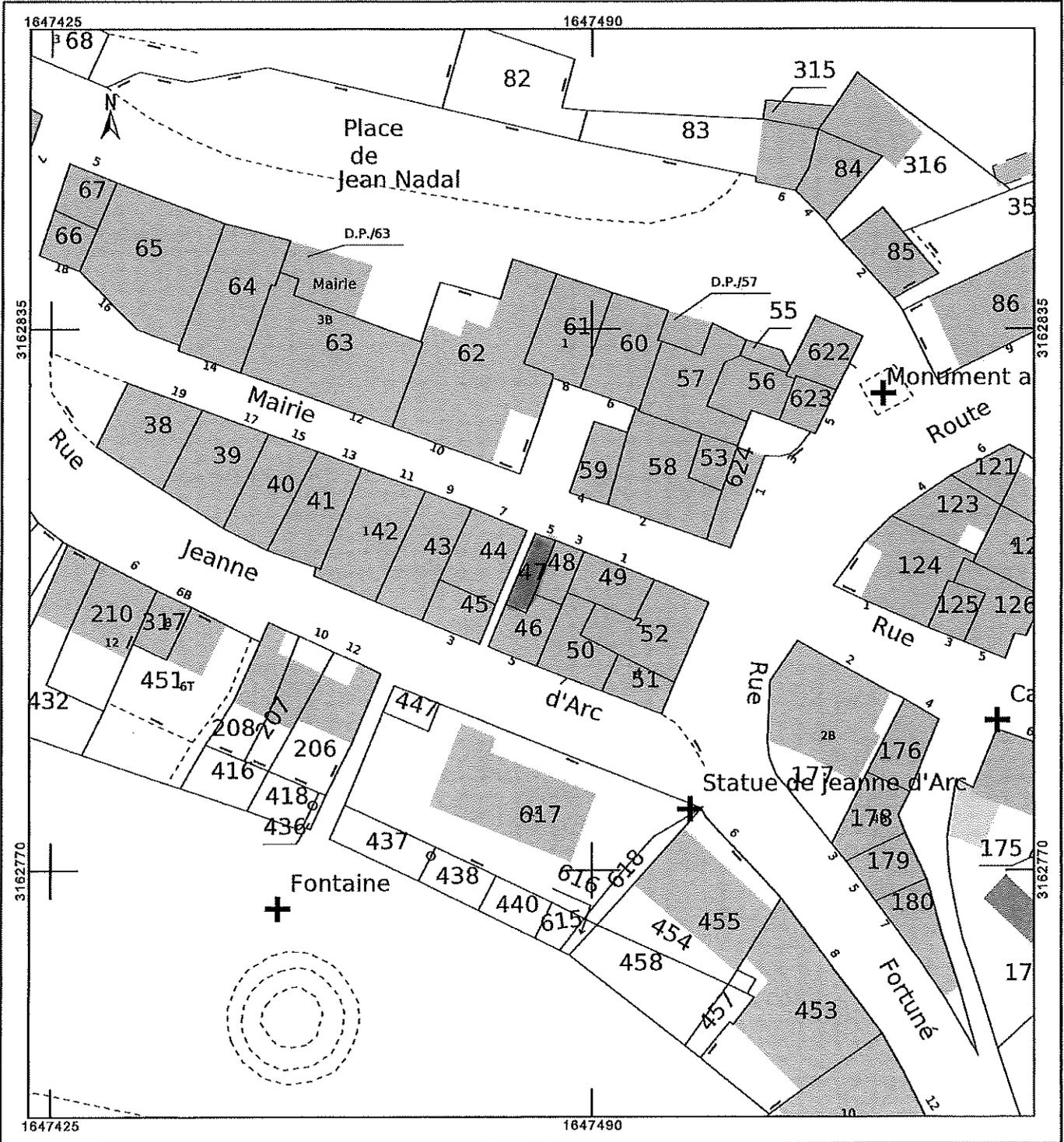
Date d'édition : 11/09/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

SDIF DU TARN
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 4, avenue Charles de Gaulle
81108
81108 CASTRES
tél. 05 63 62 52 39 - fax
ptgc.tarn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Mazamet
20 Place Gambetta
05 63 50 69 82
contact@acces-dfag.fr

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le 04/11/2024
ID : 081-218101285-20241023-DE_2024_062-DE



Résumé de l'expertise Feliu Christine et Jean-Luc

5 Rue de la Mairie

Expertise réalisée par m^r **Mauries Hugo** Tél : 0630617888
Référence dossier : **2002/811Feliu_p02** intervention du : 27/08/2024

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : 5 Rue de la Mairie

Commune : 81210 LACROUZETTE

Section cadastrale 000 AS, Parcelle(s) n° 47

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété

Périmètre de repérage : ... Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

	Prestations	Conclusion
	DPE	<p>Estimation des coûts annuels : entre 1 190 € et 1 640 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2481E2965021N</p>
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A1et A2, DGI qui devront être réparées avant remise en service.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat Termite/Parasitaire Expire le :26/02/2025	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	ERP Expire le:26/02/2025	<p>Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 1 selon la réglementation parasismique 2011 Le bien est situé dans une commune à potentiel radon de niveau 3 ENSA : L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA : Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien</p>